REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1392

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème

Objet : Travaux de remplacement des installations de chauffage du collège Jean Moulin et du réseau desservant le gymnase Jean Moulin - Convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1392

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème

Objet : Travaux de remplacement des installations de chauffage du collège Jean Moulin et du réseau desservant le gymnase Jean Moulin - Convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs

La Métropole de Lyon est propriétaire du collège Jean Moulin à Lyon 5ème.

Le gymnase Jean Moulin, situé 10 montée du Télégraphe à Lyon 5ème, est propriété de la Ville de Lyon en vertu du bail emphytéotique du 30 juillet 1998, consenti pour une durée de 99 ans par la Communauté urbaine de Lyon.

Le chauffage et l'eau sanitaire du gymnase Jean Moulin sont assurés par la fourniture de chaleur depuis le collège Jean Moulin *via* une canalisation aller-retour d'environ 150 mètres linéaires.

En octobre 2020, ce réseau de chauffage entre le collège et le gymnase a subi une rupture qui s'est avérée non réparable après plusieurs tentatives. Cet incident nécessite donc des travaux de renouvellement complet de la canalisation. Ces installations se situent, pour une part essentielle, dans l'emprise du collège Jean Moulin et pour une part très minime (3 m de canalisation sur 150 m) au sein du gymnase à chauffer.

Préalablement à la rupture du réseau intervenue en octobre 2020, et donc indépendamment de celle-ci, la Métropole avait envisagé l'inscription de la restructuration du collège dans sa programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Cette opération intégrait notamment la rénovation complète des installations de production et distribution de chaleur du collège. Dans ce cadre, la Métropole et la Ville s'étaient rapprochées afin d'étudier les solutions pour rendre le gymnase indépendant en termes de chauffage. Mais aucune des solutions envisagées n'a pu être retenue du fait de la situation du tènement dans le périmètre des monuments historiques et de l'éloignement des réseaux publics.

Afin de tenir compte des travaux les plus urgents à la conservation de son patrimoine, au regard de l'usage du site et de la vétusté des installations, des travaux de rénovation des installations de chauffage du collège ont été actés. La Ville et la Métropole ont alors décidé de rester dans la configuration initiale, à savoir une fourniture de chaleur *via* un réseau privé entre le collège et le gymnase.

II - Programme et plan de financement prévisionnel

Le programme de travaux prévoit :

- la création du réseau de chaleur : la réalisation d'une tranchée le long du tracé prévisionnel, la dépose du réseau existant pour les portions identiques, la pose du nouveau réseau en polyéthylène (y compris les interfaces aux équipements en chaufferie et sous-station),

- la rénovation globale de la chaufferie du collège : la dépose des équipements existants, les installations de 2 nouvelles chaudières à condensation, le renouvellement des panoplies de distribution et de régulation en chaufferie (y compris l'installation d'une panoplie dédiée pour le départ du réseau extension -gymnase-),

- la modification en chaufferie (tranche conditionnelle) : l'installation de la troisième chaudière de 476 kW et ses accessoires hydrauliques, l'installation des équipements règlementaires pour installation classée protégée (ICPE), à savoir 2 électrovannes gaz, détection gaz, l'intégration dans l'automate de commande.

Le coût des travaux s'élève à 545 000 € HT, soit 654 000 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'opération de rénovation des équipements de chauffage du collège pour l'approvisionnement en chaleur du gymnase, la Ville de Lyon souhaite apporter son concours financier à la réalisation des travaux de remplacement des installations de production et de distribution de chaleur du collège Jean Moulin porté par la Métropole.

Plan de financement :

Phase	Dépenses	en € HT	en € TTC	Recettes	en €
réseau de chaleur (100 % des dépenses)	prestations intellectuelles	15 000	18 000	Ville de Lyon	202 950
	travaux	135 000	162 000		
rénovation chaufferie tranche ferme (15 % des dépenses)	prestations intellectuelles	3 300	3 960		
	travaux	37 500	45 000		
rénovation chaufferie tranche conditionnelle hors secondaire collège (15% des dépenses)	prestations intellectuelles	1 650	1 980		
	travaux	10 500	12 600		
rénovation chaufferie tranche ferme (85 % des dépenses)	prestations intellectuelles	18 700	22 440	Métropole	342 050
	travaux	212 500	255 000		
rénovation chaufferie tranche conditionnelle (85 % des dépenses)	prestations intellectuelles	9 350	11 220		
	travaux	59 500	71 400		
travaux secondaires collèges	travaux	42 000	50 400		
	Total	**545 000**	**654 000**	**Total**	**545 000**

La poursuite de l'opération est donc soumise à une participation de la Ville de Lyon au financement des travaux à hauteur de 202 950 €, sous la forme du versement à la Métropole d'une participation financière. Conformément aux termes de la convention à intervenir entre la Ville de Lyon et la Métropole, et dont le projet est joint en dossier, son montant final sera réajusté au regard du total des dépenses définitives justifiées par la Métropole et éligibles au projet. Son versement interviendra à l'issue des travaux, sur présentation d'un état définitif des dépenses.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature par les 2 parties et se terminera à l'échéance d'un délai de 6 mois suivant l'établissement du décompte général et définitif du marché de travaux conclu par la Métropole pour la réalisation de l'ouvrage. Les travaux doivent se réaliser de mai 2022 à octobre 2023.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver le plan de financement de l'opération et la convention à intervenir avec la Ville de Lyon, permettant le versement de sa participation et d'autoriser le Président de la Métropole à la signer ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le plan de financement arrêté pour les travaux de remplacement des installations de chauffage du collège Jean Moulin et du réseau desservant le gymnase Jean Moulin, situés à Lyon 5ème, prévoyant l'attribution d'une participation financière d'un montant de 202 950 € par la Ville de Lyon au profit de la Métropole ;

b) - la convention à passer à cette fin entre la Métropole et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation et de versement de cette participation financière.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation individualisée, pour un montant de 202 950 € TTC en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 202 950 € TTC en 2023 sur l'opération n° 0P34O8231.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220516-279304-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 mai 2022
Date de réception préfecture : 17 mai 2022